

HAÏTI

CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



Équipe Pays des Nations Unies en Haïti

BIT Bureau international du Travail

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIDA Fonds international de développement agricole

HCDH Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HCR Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU

OIM Organisation internationale pour les migrations

OMM Organisation Météorologique Mondiale

ONU-Femmes Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ONU-HABITAT Programme des Nations Unies pour l'habitat humain

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

OPS/OMS Organisation Panaméricaine de la Santé/ Organisation mondiale de la santé

PAM Programme alimentaire mondial

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE Programme des Nations Unies pour l'environnement

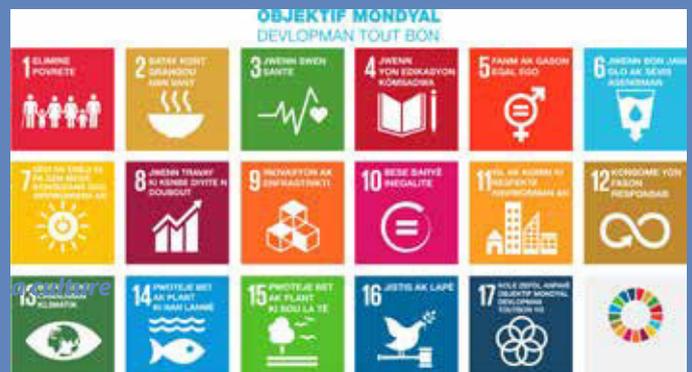
UNDSS Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la population

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNOPS Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Cadre de développement durable (CDD) 2017-2021 exprime la volonté commune de la république d'Haïti et des Nations unies de conjuguer leurs efforts afin de rompre le cercle vicieux de l'instabilité politique et institutionnelle, et de la pauvreté multidimensionnelle qui a hypothéqué la promotion du développement humain durable du pays depuis trois décennies environ.

L'élaboration du CDD

2017-2021 intervient après plus de cinq ans de coopération basée sur les Cadres stratégiques intégrés (CSI) 2010-2012 /2013-2016. A la faveur des progrès notables enregistrés dans la planification nationale du développement, de l'agenda 2030 et des leçons apprises des CSI 2010-2012 /2013-2016, le CDD 2017-2021 s'inscrit résolument dans la perspective des droits de l'homme. Il vise ainsi à contribuer davantage à la promotion du respect de la dignité des citoyennes et des citoyens haïtiens qui est consacrée par la constitution de 1987 amendée. En effet, malgré les efforts remarquables accomplis par le gouvernement, l'instabilité politique et institutionnelle, et la pauvreté multidimensionnelle portent atteinte à

la dignité de la majorité de la population haïtienne notamment à celle des personnes les plus vulnérables qui ne jouissent pas pleinement de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

Les objectifs de développement durable, l'Ouragan Matthew et la transition de la MINUSTAH ont marqué l'élaboration du CDD

En outre, du fait de la vulnérabilité de la société haïtienne aux chocs économiques extérieurs, à la récurrence des désastres naturels, crises humanitaires et politiques, le CDD 2017-2021 vise à contribuer au renforcement de la résilience politique, humaine, territoriale et économique. La résilience est appréhendée comme étant une propriété qui permet à un système de récupérer son état précédent après avoir été soumis à un choc. Elle est abordée de façon transversale.

Le CDD 2017-2021 a été élaboré dans un contexte national marqué par cinq événements majeurs en l'occurrence le lancement du processus électoral, l'élaboration du Plan triennal

d'investissement (PTI) 2017-2019 du PSDH 2012-2030, la réflexion conduite par le gouvernement sur la contextualisation du programme de développement durable à l'horizon 2030, la transition de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) et la survenance de l'ouragan Matthew. Les enjeux du processus électoral ont révélé une fois de plus l'importance du renforcement des capacités des institutions en charge de l'organisation des élections et de l'éducation civique afin de garantir la tenue des élections libres, justes et transparentes marquées par l'accroissement du taux de participation particulièrement des femmes et des jeunes. L'élaboration du Plan triennal d'investissement (PTI) 2017-2019 du PSDH 2012-2030 ainsi que la réflexion conduite par le gouvernement sur la contextualisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 ont permis à l'équipe des Nations unies de mieux s'enquérir sur les priorités nationales et le positionnement du gouvernement sur les ODD.

La transition de la MINUSTAH a été appréhendée comme un défi indéniable par le gouvernement et les agences des Nations unies. En effet, la MINUSTAH joue un rôle majeur dans le processus de consolidation de la sécurité et de la paix. Un plan de transition aura pour objectif d'assurer un transfert efficace de certaines activités au gouvernement et aux agences, et définir la configuration institutionnelle post-MINUSTAH. Le CDD 2017-2021 a intégré cette exigence de la transition dans ses choix stratégiques. En se basant sur le plan de transition, les activités qui feront l'objet du

transfert aux agences seront prises en compte dans les plans de travail et les programmes conjoints afin de garantir leur réalisation effective.

Le renforcement de la résilience des populations et des territoires occupe une place importante dans le CDD 2017-2021

S'agissant de la survenance de l'ouragan Matthew, elle a mis en exergue la nécessité d'accorder une attention particulière à la vulnérabilité des populations et des territoires aux désastres naturels qui est la principale cause des crises humanitaires récurrentes. Du fait de la récurrence et la transversalité de la question humanitaire, le renforcement de la résilience des populations et des territoires occupe une place importante dans le CDD 2017-2021. Ainsi, la plupart des activités inscrites dans le plan de réponse humanitaire et le Post Disaster Needs Assessment (PDNA) seront prises en compte dans les plans de travail conjoints du CDD 2017-2021.

Le CDD 2017-2021 est le résultat d'un processus participatif et inclusif qui a été caractérisé par l'implication effective de la totalité des entités des Nations unies résidentes et non résidentes notamment des agences et des sections de la MINUSTAH, des représentants du gouvernement et de la société civile ainsi que des partenaires au développement. En se basant sur les directives du nouveau guide du Bureau des Nations unies de coordination des

activités de développement (DOCO) et la feuille de route adoptée par l'équipe pays des Nations unies, ce processus s'est déroulé en quatre principales phases : La conduite du Bilan commun de pays (Bcp), l'atelier de planification stratégique, l'atelier de consultation nationale et la réunion de validation du document du CDD 2017-2021.

Le Bcp a été conduit de janvier à mai 2016. Sa réalisation a été guidée par les cinq principes programmatiques des Nations unies, en l'occurrence l'approche basée sur les droits de l'homme, la durabilité environnementale, l'égalité des sexes, la Gestion axée sur les résultats (GAR) et le développement des capacités. Il a également eu recours aux principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui ont permis d'articuler l'approche basée sur les droits de l'homme et la problématique de la pauvreté. Le Bcp a identifié cinq principaux problèmes majeurs et deux problèmes spécifiques relatifs à la situation de la réponse humanitaire, et la production des données statistiques. Il a cerné les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de ces problèmes. Il a élucidé les rôles et les déficits de capacités des détenteurs d'obligations et des titulaires de droits. Il a enfin analysé les avantages comparatifs des Nations unies. Toutes les données statistiques incluses dans le CDD sont issues du Bcp.

L'atelier de planification stratégique organisé du 11 au 12 mai 2016 a validé les résultats et les conclusions du Bcp. Il a permis de formuler cinq effets

escomptés en veillant à leur alignement aux priorités nationales et aux ODD. Le recours à la théorie du changement, qui a aussi fait l'objet d'un atelier, s'est avéré indispensable d'une part pour apprécier la pertinence des effets escomptés (changements souhaités) par rapport aux problèmes majeurs mis en lumière par le Bcp, et d'autre part pour identifier les interventions clés qui seront mises en œuvre en vue de réaliser les effets escomptés. Elle a aussi facilité l'identification des hypothèses et des risques liés aux différents effets. Le CDD 2017-2021 est donc sous-tendu par une théorie de changement rigoureuse. Lors de l'atelier de consultation nationale sur le CDD 2017-2021 qui a eu lieu le 23 septembre 2016, le gouvernement, les Organisations de la société civile (OSC), les partenaires au développement ont examiné et validé la pertinence, l'alignement des effets escomptés définis par l'équipe des Nations unies aux priorités nationales et aux ODD.

En définitive, en se positionnant au niveau stratégique, le CDD 2017-2021 se concentre sur cinq domaines d'interventions prioritaires qui ont été identifiés et circonscrit par le Bilan commun de pays (Bcp). Il s'agit notamment de la réduction de la pauvreté et la promotion de l'emploi décent ; l'accès et l'utilisation des services sociaux de base de qualité ; l'égalité des sexes et la protection ; la résilience ; et la gouvernance. Ces domaines d'interventions prioritaires sont en cohérence avec les quatre piliers de la refondation du PSDH 2012-2030 notamment la refondation territoriale, la

refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle. Ils sont également alignés à la Déclaration de politique générale du gouvernement notamment aux chantiers économique et politique, au champ social, aux choix stratégiques en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et d'habitat, d'énergie, de culture, de patrimoine et de communication.

Le CDD 2017-2021 a défini un effet par domaine d'intervention prioritaire soit un total de cinq effets qui devraient apporter une contribution significative à la réalisation des priorités nationales et des ODD. Il s'agit des cinq effets suivants :

- 1. La population, particulièrement les plus vulnérables, a un accès équitable aux moyens de subsistance, aux emplois décents et verts, et aux ressources productives, pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, dans un environnement socio-économique et culturel favorable et inclusif.**
- 2. La population, particulièrement les groupes vulnérables, a un meilleur accès et utilise des services sociaux de base équitables et de qualité, notamment l'éducation et la santé pour tous.**
- 3. Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.**

Le CDD 2017-2021 appréhende la réponse humanitaire comme une thématique transversale qui est intégrée dans les interventions clés relatives aux différents effets

4. Les institutions nationales, régionales et locales, et la société civile renforcent la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, la résilience des espaces urbains et ruraux ainsi que de la population, en particulier des plus vulnérables, face aux catastrophes naturelles, au changement climatique et aux crises humanitaires en vue d'assurer un développement durable.

5. Les institutions publiques et la société civile améliorent l'Etat de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.

Le CDD 2017-2021 appréhende la réponse humanitaire comme une thématique transversale qui est intégrée dans les interventions clés relatives aux différents effets. Il accorde également un intérêt particulier à la production des données statistiques qui est un défi majeur pour le suivi et l'évaluation des progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles des effets escomptés et leur contribution à la réalisation des priorités nationales et des ODD.

Le CDD 2017-2021 met clairement en exergue la volonté de l'équipe des Nations unies de promouvoir le dialogue

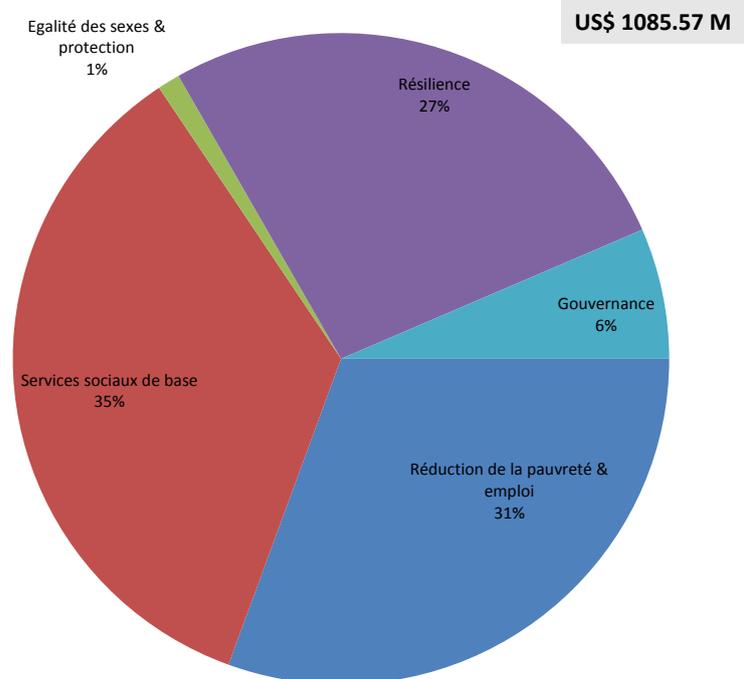
des politiques avec le gouvernement et les autres partenaires au développement et de conforter son positionnement stratégique au niveau sous régional en prenant une part active aux initiatives visant à promouvoir la coopération Sud-sud et la coopération triangulaire. En tenant compte de ses avantages comparatifs, l'équipe des Nations unies apportera sa contribution aux

programmes qui seront initiés dans le cadre de ces dynamiques.

Le CDD 2017-2021 met aussi en relief la préoccupation des Nations unies de renforcer davantage la cohérence de ses interventions en vue de réduire leurs coûts de transaction et de maximiser leur impact. Il sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution

CDD 2017-2021 BUDGET PAR EFFET EN MILLIONS DE DOLLARS TOTAL: US\$1085 M

Cadre budgétaire CDD 2017-2021



nationale en se basant sur les principes programmatiques des Nations unies et l'approche « Unis dans l'action ». Précisément, sa mise en œuvre sera supervisée par un comité de pilotage co-présidé par le gouvernement et l'équipe des Nations unies. L'exécution opérationnelle sera assurée à travers les plans de travail conjoints qui seront mis en œuvre par les agences des Nations unies et leurs partenaires d'exécution avec l'appui des groupes effets et des groupes thématiques placés sous la supervision technique du groupe programme.

Ces différentes entités joueront également un rôle primordial dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du CDD 2017-2021 en s'appuyant sur son plan de suivi et évaluation. Mais, le Groupe de travail suivi et évaluation sera la cheville ouvrière du suivi et de l'évaluation du CDD 2017-2021. Une plateforme de suivi et évaluation basée sur le web sera mise en place pour améliorer l'efficacité du suivi et évaluation du CDD 2017-2021. Un dispositif de gestion des connaissances sera créé pour stocker, capitaliser, valoriser et faciliter l'accessibilité des connaissances, des leçons apprises et des bonnes pratiques qui seront produites dans le cadre de la mise en œuvre du CDD 2017-2021 et des programmes des différentes parties prenantes.

La gestion des opérations sera basée sur le *Business operations strategy (BOS)* dont la mise en œuvre sera coordonnée par le groupe des opérations. Le HACT (*Harmonized Approach to Cash Transfer*) sera utilisé par quelques agences. Le

budget total du CDD 2017-2021 est estimée à 817m dollar dont 51% de ressources à mobiliser. La répartition de ce budget par effet est présentée dans le graphique ci-dessus.

Mais, ce budget fera l'objet d'une révision lors de la première revue annuelle lorsque toutes les agences disposeront des informations précises sur leurs ressources financières. L'équipe des Nations unies sera dotée d'une stratégie conjointe de mobilisation des ressources pour combler le déficit de financement du CDD 2017-2021. Elle disposera aussi d'une stratégie conjointe de communication pour projeter davantage une image cohérente, et promouvoir la visibilité et la lisibilité des résultats ou des changements transformationnels induits directement ou indirectement par les interventions des Nations unies. Le CDD 2017-2021 sera utilisé comme un outil de dialogue des politiques avec le gouvernement et les autres partenaires au développement, un outil de plaidoyer pour le développement des partenariats et la mobilisation des ressources.

Le document du CDD 2017-2021 est structuré en neuf points :

- I. Le premier point décrit succinctement le contexte national en mettant en exergue les défis majeurs et les opportunités ;
- II. Le deuxième point expose la vision et les principes qui vont guider la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CDD ;
- III. Le troisième point s'appesantit sur les effets et les interventions clés qui seront mises en œuvre pour assurer leur réalisation ;

- IV. Le quatrième point renseigne sur la Transition de la MINUSTAH ;
- V. Le cinquième point présente les risques et hypothèses relatifs à la mise en œuvre du CDD;
- VI. Le sixième point s'attache à décrire les arrangements de gestion ;
- VII. Le septième point aborde les mécanismes et les outils de suivi et évaluation, et la gestion des connaissances ;
- VIII. Le huitième point s'intéresse à la communication, au développement des partenariats stratégiques et la mobilisation des ressources;
- IX. Le neuvième point précise les clauses pour l'engagement du gouvernement.

Pour plus d' information, merci de visiter
<http://ht.one.un.org/>